

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1390

présenté par

M. Hajjar, M. Baptiste, M. Califer, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	21 200 000
Conditions de vie outre-mer	21 200 000	0
TOTAUX	21 200 000	21 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réabonder l'action 1 "Logement" du programme 123 "Conditions de vie Outre-mer" afin qu'il puisse correspondre aux besoins exprimés, en comparaison à ceux proposés

l'année dernière dans le projet de loi de finances pour 2022, d'autant plus que les coûts des matériaux de construction ont considérablement augmenté avec la crise et l'inflation.

Ainsi, si les crédits de cette ligne sont en augmentation de 1,8% pour les Autorisations d'Engagement (AE), ils sont bien en baisse pour les Crédits de Paiement (CP) de 10,6%. Lorsque l'on regarde dans le détail, on se rend compte que cette baisse des CP est particulièrement vraie pour deux des aspects financés par cette mission :

- Les crédits alloués au "Logement locatif social et logements locatifs spécifiques dans les DROM" qui est en baisse flagrante et très importante (123,5 millions d'euros en AE et 114 millions d'euros en CP en 2022 contre 122 millions d'euros en AE et 91,3 millions d'euros en CP). Ces crédits qui permettent de financer la construction de logement social en outre-mer sont donc particulièrement importants vu ce que représente le logement dans les budgets des populations ultramarines dans un contexte de cherté structurelle de la vie, et alors que 80% de la population ultramarine est éligible au logement social et 70% au logement très social.

- On constate également que les crédits alloués aux "études et autres interventions en ingénierie" ont été diminués par 2 (6,6 millions d'euros en AE et 5,5 millions d'euros en CP pour 2022 contre 3,4 millions d'euros en AE et 2,5 millions d'euros en CP). Ces crédits doivent permettre la capacité d'investissement dans la construction de logement social à l'avenir puisqu'ils financent notamment les observatoires locaux du logement dans ces territoires.

Afin de contrecarrer ces baisses de ces crédits qui sont cruciales pour nos populations ultramarines, et afin de ne pas le faire au détriment d'autres lignes de crédits au sein de cette action "logement", cet amendement propose donc de :

- Créditer de 21,2 millions d'euros en AE et en CP pour compenser la baisse des crédits de l'action "logement" entre 2022 et 2023.

Aussi, afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF et d'assurer la recevabilité de cet amendement de crédits, cet amendement procède à :

- une diminution de 21,2 millions d'euros en AE et en CP de l'action 4 « Financement de l'économie » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer » ;

- une augmentation de 21,2 millions d'euros en AE et en CP de l'action n°1 « Logement » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la Mission « Outre-mer ».

Dans les faits, nous ne souhaitons aucunement réduire les crédits du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer ». Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.